

LES COMMENTAIRES D'ICGMA

Depuis l'adoption de la Stratégie Mondiale en mai 2004, l'industrie alimentaire a été un partenaire actif de l'Organisation Mondiale de la Santé. L'industrie agro-alimentaire s'est démenée pour appliquer notre partie de la Stratégie Mondiale. Notre effort pour assurer le succès de la Stratégie Mondiale au niveau national est sur le bon chemin. Ensemble, des entreprises individuelles de l'agro-alimentaire se sont rencontrées et restent en dialogue avec l'OMS à propos de la Stratégie Mondiale. De nombreuses associations de l'industrie alimentaire ont soumis des rapports à l'OMS sur les initiatives de l'industrie concernant l'alimentation, l'exercice physique et la santé.

Le but général de la Stratégie Mondiale sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé, est « de promouvoir et de protéger la santé en aidant à créer des conditions propices à l'application de mesures durables aux niveaux individuel, communautaire, national et mondial qui, ensemble, réduiront la morbidité et la mortalité liées à une mauvaise alimentation et à la sédentarité ».

L'industrie agro-alimentaire a déjà entrepris de nombreuses initiatives en harmonie avec les recommandations de l'OMS. De la promotion de modes de vie sains à la reformulation et recommandation de produits, l'industrie a démontré son engagement à rechercher des solutions durables et complètes pour améliorer la santé et le bien-être de tous les individus, en particuliers des jeunes.

- 1. La commission Codex Alimentarius a-t-elle un rôle à jouer dans la réalisation de la Stratégie Mondiale /DPAH ?**
- **Si oui, veuillez décrire quel devrait être ce rôle. Veuillez inclure dans votre considération les thèmes qui sont pertinents. Les sujets suivants sont-ils pertinents : (i) les normes relatives à la composition des aliments, et (ii) la fourniture d'information nutritionnelle et de santé à propos de l'alimentation afin d'aider les consommateurs à faire des choix informés ?**

Etant donné que la Stratégie Mondiale est une initiative relativement nouvelle, du temps doit être alloué aux Etats membres afin de considérer l'initiative d'une façon globale, ainsi que la possibilité de la lier avec des activités du Codex déjà existantes et/ou nouvelles. Dans certains domaines, le Codex réalise la Stratégie Mondiale en partie grâce au travail qu'il a déjà accompli ou entrepris concernant la fourniture d'informations nutritionnelles et relatives à la santé. Si de nouvelles activités sont considérées par le Codex, elles ne devraient être amorcées qu'uniquement dans le cadre des objectifs et du mandat en vigueur du Codex. Les termes de références du Comité du Codex sur la Nutrition et les Aliments Diététiques ou de Régime (CCNFSDU) et le Comité du Codex sur l'Etiquetage des Aliments (CCFL) ouvrent déjà la voie à la discussion de certaines questions nutritionnelles.

(i) Les normes relatives à la composition des aliments

Le Codex possède de nombreuses normes pour les produits alimentaires, dont beaucoup ont des gammes et limites de composition. A l'exception des normes du CCNFSDU, elles n'ont jamais été conçues pour poser ou limiter la qualité nutritionnelle des aliments. Au contraire, elles ont été développées pour assurer les consommateurs de la qualité des aliments et de la sécurité alimentaire afin de faciliter le commerce. Le commerce est facilité par la fourniture d'un accord sur la définition des produits alimentaires de façon à garantir que, peu importe où l'on achète le produit alimentaire, l'on soit assuré qu'il remplisse globalement les mêmes normes.

Nous croyons que le Codex ne devrait pas s'embarquer dans un processus de révision de chaque norme de produits alimentaires qui serait fastidieux et demanderait beaucoup de temps. Le CCNFSDU travaille actuellement sur la proposition de recommandations fondées sur la base scientifique des allégations relatives à la santé. Ce travail devrait être une haute priorité du CCNFSDU étant donné que ces allégations pourraient compléter les normes existantes et permettre le développement de produits alternatifs avec des bénéfices

nutritionnels pour les consommateurs, avec par exemple un taux de graisse ou de calories réduit. Le Conseil International des Associations de Fabricants de Comestibles (ICGMA) considère que les fabricants devraient avoir la flexibilité de changer le niveau des éléments nutritifs ayant des valeurs fixes de façon à ce que les produits maintiennent une palatabilité et une acceptabilité. Les entreprises continuent de rechercher des façons de faire des changements incrémentaux mais aussi cumulatifs dans les éléments nutritifs sans compromettre le goût et la qualité auxquels les consommateurs s'attendent. ICGMA pense que les normes des produits alimentaires ne devraient pas servir d'obstacle par inadvertance lorsque les fabricants désirent proposer des versions plus saines de produits alimentaires avec, par exemple, un taux de graisse saturée ou de sodium réduit.

(ii) La fourniture d'information nutritionnelle et relative à la santé sur l'alimentation afin d'aider le consommateur à faire des choix informés.

L'industrie agro-alimentaire continue d'encourager la fourniture d'information nutritionnelle et relative à la santé sur l'alimentation afin d'aider les consommateurs à faire des choix informés. Depuis 2004, l'industrie a continué – et dans beaucoup de cas a intensifié – ses efforts pour promouvoir une alimentation saine et de l'exercice physique.

Le Codex Alimentarius a déjà fourni de nombreuses Normes et Recommandations en relation à l'étiquetage nutritionnel. Le CCFL a récemment finalisé les normes Codex concernant les allégations nutritionnelles et relatives à la santé. L'OMS peut utiliser ces normes Codex en tant qu'assistance technique pour les Etats Membres réalisant la Stratégie Mondiale. Les Etats Membres devraient être encouragés à appliquer ces normes et recommandations, ce qui serait une contribution importante à la réalisation des objectifs de la Stratégie Mondiale.

ICGMA considère que l'étiquetage nutritionnel fournit des informations importantes à propos des éléments nutritionnels contenus dans l'alimentation et donne ainsi aux consommateurs un outil pratique à utiliser afin de choisir les aliments menant à une alimentation saine. ICGMA soutient la fourniture d'information concernant les éléments nutritionnels des produits sur les labels des aliments, les sites Internet, ainsi que par d'autres voies. L'information nutritionnelle devrait refléter les recommandations/directives nutritionnelles nationales. Fournir ces informations permet au public de comprendre la relative signification de l'information nutritionnelle dans le contexte d'un régime quotidien et de permettre aux consommateurs de faire des choix informés. Tout format ou approche de l'étiquetage devrait être laissé à la décision des autorités nationales.

ICGMA va encourager le développement d'un mécanisme permettant de partager parmi les Etats Membres l'information sur les efforts servant à la réalisation des nouvelles normes et recommandations du Codex relatives à l'étiquetage nutritionnel et aux allégations nutritionnelles et relatives à la santé au niveau national. Ce type de compensation pourrait être l'occasion de partager de l'information de façon transparente avec les Etats Membres et de fournir des exemples montrant là où les ressources sont limitées. ICGMA encourage les Etats Membres à appliquer les normes et recommandations Codex et à partager avec les autres Etats Membres leurs efforts et expériences au niveau national.

ICGMA soutient que le CCFL devrait recommander à la Commission du Codex Alimentarius (CAC) que la publicité est mieux régulée par des codes nationaux ou locaux, qui prennent en compte les sensibilités légales, culturelles, politiques, éducationnelles et sociétales. Nous croyons fortement que les principes de base des Recommandations Générales sur les Allégations¹ et les Recommandations pour l'Usage des Allégations Nutritionnelles² peuvent traiter adéquatement de telles allégations lorsqu'elles sont présentes dans la publicité.

- 2. Les questions suivantes sont-elles pertinentes pour les activités des Comités du Codex relatives à la réalisation de la Stratégie Mondiale/ DPAH ?**
 - **Des recommandations scientifiques sur la nature des données factuelles nécessaires à l'encouragement de l'utilisation d'allégations relatives à la santé.**

¹ CAC/GL 1-1979 (Rev. 1-1991)

² CAC/GL 23-1997

- Des recommandations scientifiques concernant l'utilisation et la compréhension par le consommateur de l'étiquetage et/ou de l'approche et formats de l'étiquetage.
- Y a-t-il d'autres domaines où des recommandations scientifiques seraient pertinentes ?
 1. Communiqués officiels quant aux qualités d'une alimentation réduisant les risques des maladies liées à l'alimentation, surtout quel serait l'impact sur la santé du consommateur d'une augmentation ou diminution de l'apport énergétique/d'éléments nutritionnels.
 2. Evaluations des risques concernant les éléments nutritionnels et les substances relatives en relation avec la Stratégie Mondiale/DPAH.

Des recommandations scientifiques sur la nature des données factuelles nécessaires à l'encouragement de l'utilisation d'allégations relatives à la santé.

Le CCNFSDU est actuellement en train de travailler à la proposition de recommandations sur le fondement scientifique d'allégations relatives à la santé. Le travail nécessaire pour achever cet effort devrait devenir une haute priorité du CCNFSDU, étant donné que ce travail est important pour une mise en oeuvre réussie de la Stratégie Mondiale. Des recherches ont montré que les consommateurs sont plus réactifs à des messages positifs quant à la détermination des aliments qu'ils devraient manger et de ceux qu'ils devraient limiter. L'absence de critères scientifiques internationaux empêche d'aboutir à des conclusions au sujet des allégations relatives à la santé et repousse la possibilité de délivrer aux consommateurs des messages concernant les choix diététiques sains et le rôle du régime dans la réduction des maladies chroniques.

Des recommandations scientifiques concernant l'utilisation et la compréhension par le consommateur de l'étiquetage et/ou de l'approche et formats de l'étiquetage.

ICGMA supporte l'objectif d'avoir des allégations de produits fondées scientifiquement afin de maximiser la compréhension potentielle du consommateur et de bénéficier en dernier ressort à la santé des consommateurs. Dans son ensemble, le concept d'allégation nutritionnelle et relative à la santé consiste à fournir aux consommateurs des informations accessibles afin qu'ils puissent les utiliser pour améliorer leurs régimes alimentaires. Le but de ces allégations, qui sont basées sur des connaissances scientifiques solides, est d'être communiquées de manière à ce que les consommateurs comprennent de façon plus claire la relation entre les allégations et le produit en lui-même en tant que bénéfice potentiel, et qu'ainsi ils soient motivés pour faire des changements dans leurs régimes. Les messages ne doivent pas tromper le public, au contraire, la communication sur les bienfaits des produits devrait permettre et encourager les consommateurs à manger sainement. Les allégations nutritionnelles et relatives à la santé sur les labels des aliments peuvent apporter une importante contribution à la santé publique. Il est important de rappeler que les labels peuvent atteindre tous les consommateurs – également ceux qui ne peuvent pas avoir accès à d'autres informations nutritionnelles et qui portent la charge des risques de maladies chroniques.

Communiqués officiels quant aux qualités d'une alimentation réduisant les risques des maladies liées à l'alimentation, surtout quel serait l'impact sur la santé du consommateur d'une augmentation ou diminution de l'apport énergétique/d'éléments nutritionnels.

Les gouvernements nationaux travaillent et continuent de travailler sur les communiqués officiels à propos des attributs de l'alimentation réduisant les risques de maladies liées à l'alimentation. (cf. Recommandations diététiques pour les Américains 2005 - <http://www.healthierus.gov/dietaryguidelines/> et Ma Pyramide du Département de l'Agriculture des Etats-Unis <http://www.mypyramid.gov/>); la Guia Alimentar para a População Brasileira (Brésil) et la "Promoción y Educación para la Salud en Materia Alimentaria – El Plato del Bien Comer" (Mexique.)

Evaluations des risques concernant les éléments nutritifs et les substances relatives en relation à la Stratégie Mondiale/DPAH.

Ce travail a été fait par le Codex au sein du CCNFSDU et sera utile à la Stratégie Mondiale. Un projet actuel et joint FAO/OMS sur l'évaluation des risques des éléments nutritifs a pour objectif d'identifier des principes et méthodes applicables au niveau international qui pourraient être utilisés dans la conduite d'évaluation des risques des éléments nutritifs et autres substances, avec un accent mis sur les risques associés à la consommation excessive. En collaboration avec ce projet, CCNFSDU est actuellement en train de travailler sur un « Document de travail sur l'application de l'analyse des risques aux activités du Comité ». Le projet actuel et joint FAO/OMS sur l'évaluation des risques des éléments nutritifs doit tenir le CCNFSDU informé de ce travail de façon à ce que le CCNFSDU puisse déterminer la façon dont les Comités du Codex peuvent utiliser ce travail. Il est également attendu que le résultat de ce projet guide le développement ou la révision des textes du Codex traitant des risques des éléments nutritifs.

3. Etant donné l'importance des questions de nutrition pour la Stratégie Mondiale/DPAH en général et la nature transversale de la nutrition en tant qu'élément traversant le système Codex, quel processus pourrait être utilisé pour gérer et coordonner les questions nutritionnelles à travers le système Codex ?

- **Veillez répondre dans le contexte des termes de références du Comité du Codex sur la Nutrition et les Aliments Diététiques et de Régime et le Comité du Codex sur l'Etiquetage des Aliments.**
- **Quel rôle peuvent jouer les Comités du Codex dans la gestion globale des questions nutritionnelles au sein de la Commission du Codex Alimentarius ?**

CCNFSDU sert actuellement de Comité coordinateur pour toutes les questions nutritionnelles discutées dans le Codex. De plus, le Comité du Codex sur l'Etiquetage des Aliments a déjà un mandat lui permettant de considérer des questions relevant de l'étiquetage nutritionnel et des allégations relatives à la santé, et travaille avec CCNFSDU sur ces questions.

ICGMA va encourager le développement d'un mécanisme permettant de partager parmi les Etats Membres l'information sur les efforts servant à la réalisation des nouvelles normes et recommandations du Codex au niveau national. Ce type de compensation pourrait être l'occasion de partager de l'information de façon transparente avec les Etats Membres et de fournir des exemples montrant là où les ressources sont limitées. ICGMA encourage les Etats Membres à appliquer les normes et recommandations Codex et à partager avec les autres Etats Membres leurs efforts et expériences au niveau national.